

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS** : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION** : Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

**ABSENTS** : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2023.01.06    BUDGET PRINCIPAL – CRÉANCES ÉTEINTES**

(Rapporteur : Christophe FORTIN)  
Nomenclature : 7.1 : Décisions budgétaires

Le Trésorier de la ville d'Ambérieu en Bugey a communiqué à Monsieur le Maire un état de créances éteintes pour les exercices 2018 à 2022.

Les différentes commissions de surendettement des particuliers de l'Ain et les décisions des Tribunaux contraignent la Commune à effacer la dette de 3 contribuables pour un montant total de 1 595.60 €

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1. **D'ACCEPTER** les créances éteintes présentées par Monsieur le Trésorier d'Ambérieu-en-Bugey, afférentes aux exercices 2018 à 2022, pour un montant de 1 595.60 € ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet état et de faire procéder à l'établissement d'un mandat afin d'annuler les titres de recettes émis sur les exercices concernés ;
3. **DE DIRE** qu'il convient d'établir un mandat correspondant sur la nature 6542 du budget principal de la ville d'Ambérieu-en-Bugey pour la somme de 1 595.60 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2023

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Marie-Christine SEYTIER  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the stamp.



Accusé de réception en préfecture  
001-21010046-20230224-DEL\_2023\_01\_06-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023